

Visa n° 11-417 du 19/09/2011 : c'est parti pour l'investissement citoyen avec Énergie Partagée !

Après de longs mois d'instruction, l'**autorité des marchés financiers** (AMF) vient de donner son feu vert à Énergie Partagée Investissement pour la collecte de souscriptions citoyennes.

Le **visa n°11-417 du 19 septembre 2011** ainsi délivré par l'AMF est l'aboutissement du travail acharné des fondateurs d'Énergie Partagée, mobilisés depuis plusieurs années pour la réappropriation citoyenne des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

L'offre au public de titres financiers (anciennement nommée « appel public à l'épargne ») proposée par Énergie Partagée s'inscrit dans la perspective de **l'économie solidaire* et non spéculative**, et concerne les projets dont l'éthique répond aux critères de la Charte Énergie Partagée.

Énergie Partagée Investissement est donc un outil au service des acteurs locaux qui souhaitent une contribution pour le financement de leurs **projets citoyens** de production d'énergie renouvelable et d'économie d'énergie.

Ce fond citoyen s'adresse à tous - particuliers, personnes morales - et se veut accessible (100 € une action), pour contribuer activement à la nécessaire **transition énergétique**, dans un cadre rigoureux, efficace et transparent.

Des projets citoyens sont déjà en instruction pour être éligibles au financement Énergie Partagée : parcs éoliens en Bretagne et dans les Ardennes, photovoltaïque, méthanisation ... de nombreux projets qui pourront voir le jour avec le soutien des souscriptions à Énergie Partagée Investissement.

Pour + d'information et pour souscrire en ligne, rendez vous sur notre site Internet :

www.energie-partagee.org.

Pour nous joindre : contact@energie-partagee.org

*En mai 2011, Énergie Partagée Investissement a reçu l'agrément « entreprise solidaire ».



**Énergie Partagée,
20 septembre 2011**